

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 29/06/2026
Et
Publication ou notification du :



L'an 2026 le 25 juin à 18h30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni dans la salle des fêtes de Chouday, sous la présidence de M. CHABANCE Fabrice, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 17 juin 2026.

Présents : M. CHABANCE Fabrice, Président, Mmes BERTRAND Marie-Laure, FOUQUET Anita, LE BRETON Isabelle, MALLET Armel, PAZOS-MONVOISIN Sonia, MM : BONAMY Christian, BONNET Michel, GONNET Arnaud, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, LABLANCHE Francis, LE JOSSEC Didier, NORMAND Franck, PRZYBYLSKI David, VALOIS Philippe, VAN REMOORTERE Éric, VILLALDEA-AVILA Raphaël.

Suppléant : M. CHATON Laurent (de Mme JABMEAU AUCLAIR Élodie)

Excusée ayant donné procuration : Mme CIRRE Marie-Line à M. NORMAND Franck, M. HÉNAULT Bertrand à M. JOLY Sylvain, M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Raphaël, Mme PHILIPPE Séverine à Mme PAZOS-MONVOISIN Sonia

Excusés : M. JOLIBERT Jacques, M. LAMBERT Jacques, Mme LEROUÉIL Séverine, M. MAURICEAU Christophe,

Absents : Mme LHERAULT Camille, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel.

A été nommé secrétaire : M. GONNET Arnaud

260626_10 : Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Fabrice CHABANCE

Service support : DGS

Présentation :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public durant la période estivale ;

Considérant les besoins temporaires liés aux congés annuels des agents ;

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale et d'assurer la continuité du service public, il est proposé de créer deux emplois non permanents à temps complet pour la période du 6 juillet au 28 août :

- Un emploi affecté au service de la collecte des ordures ménagères ;
- Un emploi affecté au service des déchetteries.

Avis du bureau du 09 juin 2026 : Favorable

ZI, avenue Jean Bonnefont – 36100 Issoudun. Tél : 02.54.03.60.90 – Courriel : contact@sictom-cb.fr

SIRET : 253 600 456 000 37 – Code APE : 38 11 Z